



Communiqué pour diffusion immédiate

Le programme RénoRégion de retour et plus facilement accessible

La valeur maximale de la résidence pour être admissible a été haussée à 115 000 \$

Le 21 juin 2018 – La MRC de Drummond annonce à la population de son territoire le retour du programme RénoRégion.

Ce programme, qui prévoit une subvention pouvant atteindre 12 000 \$ par propriété, s'applique à l'ensemble des municipalités de la MRC. Toutefois, à Drummondville, il ne couvre que les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Critères d'admissibilité

Le demandeur doit être propriétaire-occupant d'une résidence. Il peut s'agir d'une maison unifamiliale ou jumelée, d'un duplex, d'une maison en rangée, d'une maison mobile installée en permanence ou d'une copropriété. La valeur uniformisée de la résidence, en excluant le terrain, ne doit cependant pas dépasser 115 000 \$, ce qui représente une hausse de 15 000 \$ comparativement à la valeur maximale autorisée l'an dernier. Le soutien financier auquel un demandeur a droit est établi en fonction du revenu et de la taille du ménage.

Nature des travaux

La maison ou le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures liées aux murs extérieurs, aux ouvertures, aux saillies, à la toiture, à la structure, à l'électricité, à la plomberie, au chauffage ou à l'isolation thermique. Ces travaux doivent être effectués par un entrepreneur possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Le programme RénoRégion est administré par la Société d'habitation du Québec et son application est confiée aux MRC. L'enveloppe budgétaire allouée à la région de Drummond cette année est de 230 000 \$.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues en joignant Marie-Josée Bernier au 819 477-2230, poste 101, ou en visitant le www.mrcdrummond.qc.ca/renovation.

-30-

Information : Marie-Josée Bernier
MRC de Drummond
819 477-2230, poste 101